

# LE 14 JUIN POUR L'ANNULATION DE LA HAUSSE DE LA CSG POUR L'AUGMENTATION DES PENSIONS

La mobilisation actuelle témoigne d'un profond mécontentement à l'égard de la politique menée par le gouvernement sous la présidence d'Emmanuel Macron.

Après des années de disette, la hausse de la CSG, pour une très grande majorité de retraités, a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Dans le même temps il augmente la CSG pour les salariés actifs, hausse compensée, en 2019, par une baisse de leurs cotisations chômage et de d'assurance maladie.

Les retraités ont toutes les raisons d'être en colère et de manifester leur mécontentement. Ils ont été désignés par le Premier Ministre comme aisés dès lors que ceux-ci percevaient une pension de 1200€.

Le gouvernement tente d'opposer les retraités aux salariés au nom de la solidarité. Nous serions des nantis. C'est oublier que la pension moyenne est de 1283€ net (-39% pour les femmes), qu'un quart des retraités n'est pas imposable, que 10% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté !

**Trop c'est trop !**

Au même moment, Macron a supprimé l'impôt sur la fortune, accordant ainsi de larges ristournes aux plus riches. Les entreprises du CAC 40 affichent des bénéfices record d'un montant de 95 milliards en 2017.

**C'est insupportable !**

**Le mécontentement des retraités reste vif et ils n'ont que faire des mercis de Macron.**

La colère gronde dans de nombreux endroits, cheminots, fonctionnaires, personnels de santé, EHPAD, étudiants, etc.

L'intersyndicale retraités (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, Solidaires, FSU, FGR, LSR et Ensemble et solidaires), qui s'est réunie le 11 avril a considéré qu'il était de sa responsabilité d'appeler à la poursuite de l'action.

**Une pétition unitaire a été lancée pour aller à la rencontre du plus grand nombre de retraités dans les quartiers, sur les marchés, dans les lieux de vie et les localités.**

*Une loi de finances rectificative annulant la hausse de la CSG pour tous. Est-ce possible?: Ce n'est pas parce qu'une loi de finances a été votée et même promulguée qu'elle ne peut faire l'objet de la moindre modification. On appelle cela une loi de finances rectificative, texte présenté au cours de l'exécution budgétaire, selon l'évolution de la conjoncture, l'existence de nouvelles rentrées fiscales inattendues ou encore une détérioration de la situation. En 2008, Sarkozy a ainsi fait voter en une journée (!) une loi de finances rectificative pour venir au secours des banques empêtrées dans la crise financière ! Il s'agissait alors de 400 Mds d'euros... Autant dire que rien ne doit nous retenir, retraités victimes d'une ponction de 4,5 Mds au titre de la CSG, d'exiger aujourd'hui notre dû !*

**Une nouvelle journée nationale d'actions des retraités, décentralisée dans les territoires, aura lieu le 14 juin.**

## POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ **Je rejoins les retraités CGT**

Nom ➤ ..... Prénom ➤ .....  
Adresse ➤ .....  
Code postal ➤ ..... Ville ➤ .....  
Branche professionnelle d'origine ➤ .....  
Mail ➤ ..... Tél. ➤ .....